



République française

Département du Cantal



## COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 04 juillet 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 30/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE

Présents : 10

Votants: 10

**Présents :** Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Cécile MOMMALIER, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Chantal GAY

Pour: 0

Contre: 0

**Absent :** Didier CHAMBON

Abstentions: 0

**Secrétaire de séance:** Marie-Pierre BABUT

### Objet: Emploi saisonnier 2023 - DE\_2023\_013

Madame Catherine MAISONNEUVE, Maire de Veyrières, informe le Conseil Municipal qu'afin de renforcer l'effectif du personnel du service technique durant la saison estivale ainsi que pour assurer la continuité du service pendant les congés annuels du personnel titulaire, il conviendrait d'envisager l'embauche d'un personnel saisonnier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de prévoir :

- le recrutement d'un agent contractuel affecté aux services techniques à temps complet du 17 juillet 2023 au 16 août 2023 inclus.

- Un contrat sera établi en vertu de l'Article L. 332-23-2° du code général de la fonction publique.
- Cet agent sera rémunéré par référence à l'indice majoré du premier échelon des agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Fait et délibéré à Veyrières, le 4 juillet 2023

Le Maire  
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le 5 JUIL 2023  
et publié ou notifié  
5 JUIL 2023

